



Grands-parents pour le climat

Pour adresse:

Jean-Claude Lalou
Vieux-Village 2, 2028 Vaumarcus
jean-claude@speleo.ch 032 835 34 22

Lausanne, le 10 septembre 2015

- *Nous sommes sans affiliation à un parti politique déterminé...*
- *Témoins attentifs au sein de la société civile, nous avons vécu le passage d'une société à 2'000 W à la société actuelle dont la consommation a quadruplé...*
- *Bénéficiaires des "Trente glorieuses", nous avons vécu la mise en place du système mondialisé qui repose sur la capacité des réseaux de transports et la disponibilité de pétrole bon marché, dont l'usage aggrave l'effet de serre...*
- *Témoins des deux chocs pétroliers des années 70 et de la dépendance de notre économie aux matières premières, qui ne sont pas inépuisables...*

...nous sommes les Grands-parents pour le Climat.

Nos petits-enfants vivront la seconde moitié du XXI^e siècle et cela élève notre niveau de responsabilité face à l'héritage que nous allons leur laisser.

Monsieur le Conseiller aux Etats,

Nous vous prions de consacrer un peu de votre temps précieux à examiner attentivement la prise de position de notre association concernant **Stratégie énergétique 2050**, et ensuite d'en tenir compte lors des débats y relatifs au Conseil des Etats.

Nos demandes sont d'ordre politique et d'ordre éthique.

Elles ne sont pas révolutionnaires, se basent sur le dernier rapport du GIEC et visent la contribution que la Suisse devrait apporter pour limiter la hausse globale de la température à moins de 2°C. Elles constituent la suite logique du programme **Energie 2000** (y compris le moratoire sur la construction de nouvelles centrales nucléaires) et du programme **Suisse Energie** qui le prolonge. Au Conseil fédéral, Adolf Ogi puis Doris Leuthard ont fait avancer ce dossier de façon significative. Les demandes qui suivent sont réalistes et applicables.

Par avance, nous vous remercions de votre attention et vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller aux Etats, l'expression de notre haute considération.

Les Grands-parents pour le Climat

Jean-Claude Lalou
Co-Président

1. Demandes politiques:

Elles correspondent, dans les grandes lignes, à ce qui est qualifié de *Nouvelle Politique Énergétique (NPE)*.

Trois objectifs stratégiques prioritaires:

- émission de CO₂ de 1,5 T/habitant d'ici à 2050;
- sortie du nucléaire en 2034 et démantèlement sûr des centrales en fin de vie;
- désinvestissement des énergies fossiles, conventionnelles ou non.

Objectifs stratégiques opérationnels (soumis au Conseil des États) à soutenir absolument:

- l'article 6 alinéa 2 de la Loi sur l'énergie (LEne), tel que défini par le Conseil Fédéral, doit être soutenu: avant de décider la construction d'une centrale à énergie fossile, il faut vérifier s'il n'est pas possible d'obtenir cette énergie de manière renouvelable;
- l'article 37 alinéa 3 de la LEne, tel que défini par le Conseil Fédéral et soutenu par la majorité de votre commission, doit être maintenu; le raboutage préconisé par la minorité Theiler empêchera le développement des nouvelles énergies renouvelables et nous conduira à importer du courant d'origine charbonnier, extrêmement nuisible au climat;
- les objectifs tels que définis par le Conseil Fédéral ou le Conseil National dans les articles 48 à 52 de la LEne doivent être suivis précisément: en matière d'électricité, l'efficacité et la sobriété sont prioritaires et doivent être fortement encouragées;
- les articles 10 et 11 de la Loi sur le CO₂, tels que définis par le Conseil Fédéral et soutenus par la majorité de la commission, sont importants; l'allègement des émissions du parc des voitures de tourisme doit aussi faire partie des objectifs opérationnels;
- l'article 29 alinéa 2 de la Loi sur le CO₂, tel que défini par la loi actuelle sur le CO₂, doit être maintenu, comme le proposent le Conseil National et votre commission: ce dispositif de taxation a fait ses preuves pour réduire les émissions de CO₂ des combustibles;
- l'article 25a de la Loi sur l'énergie nucléaire, tel que défini par le Conseil National, doit être soutenu: en effet, ce "concept d'exploitation à long terme" vise à renforcer la sécurité des centrales nucléaires de plus de quarante ans.

2. Demandes éthiques: c'est le domaine de la justice (ou équité) climatique.

a. Équité entre les générations qui ont profité du confort énergétique en amorçant la "bombe climatique" et celles qui subissent déjà et subiront toujours davantage les conséquences de ces excès passés et actuels.

- Cette équité entre générations exige des actuels décideurs politiques élus une implication innovante au service de leurs concitoyens (et électeurs) plus jeunes.

b. Équité entre des pays qui aujourd'hui se distinguent...

par leur passé de gaspilleurs énergétiques,

par leurs moyens pour mettre en œuvre la transition énergétique, mais aussi

par les conséquences que la catastrophe climatique programmée leur imposerait.

Ces conséquences sont généralement plus graves dans les pays aux moyens limités, qui y ont le moins contribué, et moins graves dans les pays plus aisés, qui en sont les principaux responsables.

- Cette équité entre pays nécessite la mise en place de mécanismes financiers de compensation et de soutien (face aux multinationales et avec certaines ONG) ainsi que d'importants transferts de technologies. Ces mesures doivent être rapidement mises en place et budgétisées en dehors et en plus des programmes de développement et de coopération de la Confédération, c'est-à-dire sans affecter les budgets de lutte contre la pauvreté.